



Peintures
- industries
- bâtiments



Produits
- chimiques

Conditions générales de vente

COMPETENCE

Le présent contrat est régi par la Loi Belge, tous les litiges seront de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement du vendeur.

APPLICABILITE

Sauf convention expresse et écrite, les présentes conditions générales du vendeur sont d'applications pour toutes les ventes. Elles seront censées être connues de toutes les parties contractantes et prévalent sur celles de l'acheteur.

LIVRAISON

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même si les prix ont été établis franco; il appartient à l'acheteur de s'assurer à l'encontre de tout dommage éventuel, livraison CPT. Les marchandises sont livrées, pesées et agréées au départ de nos magasins où l'acheteur à la faculté de se faire représenter en nous prévenant en temps opportun, faute par l'acheteur de ce faire, nous considérons qu'il n'usera pas de ce droit et la marchandise sera censée avoir été reçue et agréée par lui en nos magasins avant expédition. Le déchargement s'entend "sur le seuil du lieu de livraison". Toutes instructions données par l'acheteur au personnel ou au préposé du vendeur ou du transporteur du vendeur de laisser pénétrer la marchandise à l'intérieur des ses installations ou de lui faire subir une manipulation quelconque, se ferait aux risques et périls de l'acheteur. Toutes les livraisons doivent pouvoir être effectuées immédiatement durant les jours et heures ouvrables. Toute attente de notre personnel résultant de la demande ou de l'attitude de l'acheteur sera facturée en sus au prix de 17 € le 1/4 h htva. Un retard de livraison ne pourra donner lieu à aucuns dommages et intérêts. Toutes nos livraisons sont CPT par commande de 200 € htva, par moins port forfaitaire en facture.

EMBALLAGES

Nos emballages sont soumis aux conditions fixées par la Chambre Belge de Commerce Chimique pour le cautionnement et autres frais. Nous reprenons nos emballages si ceux-ci nous sont retournés lors d'un passage de notre transport ou, franco notre adresse. Les emballages cautionnés sont repris au prix de la facture à condition de nous être retournés en bon état, ils ne doivent pas avoir contenu d'autres produits et être complètement vides. Ces retours sont déduits de la prochaine facture diminués des frais d'usure et de nettoyage éventuel. La facturation de ceux-ci ne comportant pas un transfert de propriété.

RESERVES

La propriété de la marchandise vendue ne passe à l'acheteur qu'après paiement intégral du montant de la facture; avant la réception du paiement l'acheteur assurera et assumera la protection de la marchandise. Les biens livrés restent la propriété du fournisseur jusqu'au paiement intégral du montant dû en principal, majoré d'éventuels frais et intérêts. L'acheteur avisera le fournisseur si lesdits biens sont entreposés dans un local qu'il loue. Dans ce cas, il lui communiquera l'identité et le domicile du bailleur pour lui permettre d'avertir ce dernier de cette réserve de propriété. En cas de non-paiement, le vendeur se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée, sans intervention des Tribunaux. Toute réclamation, pour être recevable, doit être introduite endéans les trois jours de la date de livraison. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures, même non échues. Pour toutes commande de produits, articles,... non habituellement stockés en nos magasins, un acompte de 30% sera réclamé; le fait de ne pas réceptionner ladite commande dans les 14 jours, nous donne le droit de revendre le bien en notre possession. Le dédommagement est fixé forfaitairement à 30% sorti de l'acompte. Ces produits ne seront ni repris, ni échangés, sauf avis écrit de notre part.

PRIX

Les prix des offres sont remis et n'engagent le vendeur qu'en cas de stabilité du prix de la marchandise visée sur le marché, tel que défini par la bourse des produits chimiques et pétroliers ou variations du cours de matières premières décidées par le Ministère des Affaires Economiques. En cas d'augmentation ou de diminution, les prix seront proportionnellement ajustés. En cas d'augmentation de plus de 10% du prix, l'acheteur pourra renoncer à sa commande.

PAIEMENTS

Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugerons convenable, en vue d'une bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché. Tous les paiements seront effectués à notre siège social au comptant net sans escompte sauf dérogation écrite de notre part. En cas de non-paiement à l'échéance, les sommes dues en vertu des factures, porteront de plein droit et sans mise en demeure un intérêt conventionnel au taux de 12% l'an. En outre, il sera dû par l'acheteur de plein droit une clause pénale de 15% des montants impayés jusqu'à 4.000 €, de 10% des montants impayés de 4.001€ à 12.500 €, et de 7,5% des montants impayés supérieurs à 12.500 €. Le non paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures même non échues.

Toute plainte relative aux biens livrés ne donne pas à leur acheteur le droit d'en reporter le paiement du prix.

CONSEILS

Les Conseils et avis techniques que nous donnons, le sont dans la mesure de nos connaissances et de nos possibilités, ils n'engagent en aucun cas notre responsabilité, il en est de même pour les essais et démonstrations entrepris au nom de notre société ou de celui de nos fournisseurs, ceux-ci ne pourront donner lieu à une garantie quelconque.